

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Samedi 9 juin 2018

Rapport moral et d'activité par le Président Serge de Poix

Chers Amis Forestiers,

Les Administrateurs de FRANSYLVA 53 et moi-même sont heureux de vous accueillir pour notre AG 2017. Nous tenons à remercier tout particulièrement de leur présence :

- Patrick MUR, Directeur de Mayenne Nature Environnement,
- Eric TOPAN, Adjoint de Luc Bouvarel, Directeur Général de la Fédération Nationale,
- Patrick BLANCHARD, Ingénieur Environnement CRPF,
- Monsieur LEMONNIER, pépiniériste de l'Orne,
- Monsieur Jean BARREAU, représentant Monsieur Stéphane Guioullier, président de la chambre d'agriculture.

A l'ordre du jour, nous aurons 4 intervenants :

- **Eric TOPAN** : il nous présentera les actions menées par la Fédération au niveau national sur les plans économiques, fiscaux et assurances.
- **Hervé de PADIRAC** nous fera un point sur les Plans de Chasse et attributions de bracelets pour 2018/2019,
- **Patrick BLANCHARD** évoquera les PLU, la mécanisation de l'abattage et le respect des sols,
- **Hervé KEMLIN** nous livrera son étude sur les Résineux en forêt de Charnie,
- **Patrick BLANCHARD** à nouveau nous présentera le thème de notre après-midi : « ce que nous cache la forêt de Charnie ».

RAPPORT MORAL

Notre Syndicat Mayennais a le plaisir d'accueillir **2 nouveaux adhérents** pour 2017 et **7** pour ce début d'année 2018 ce qui porte notre total à **273** adhérents représentant **21 123 ha** pour une surface forestière départementale de 38 000 ha. Je demanderais aux nouveaux adhérents de bien vouloir se présenter à la fin de mon rapport. Merci par avance.

Nous sommes tous conscients de l'intérêt d'avoir dans chaque département le plus grand nombre d'adhérents afin de donner à notre Fédération les moyens de nous représenter au niveau national. Pour cela, votre implication est indispensable pour « parrainer » de nouveaux adhérents qu'ils soient voisins, amis ou membre de votre famille par exemple.

Rappelons qu'il n'y a pas d'hectares minimum à posséder pour adhérer à notre Syndicat qui donne accès à une cotisation RC très faible, basée sur le nombre d'adhérents.

Cette cotisation est passée de 0.10 €/ha à 0.12 €/ha pour 2017 ; elle est de l'ordre de 0.18 €/ha dans d'autres départements voisins comme je vous l'indiquais l'an dernier.

Les recommandations de notre assureur sont toujours les mêmes :

- 1) **Les bordures de route doivent être dégagées**
- 2) **Aucun arbre mort ou branche morte dans une limite de 25 m de la chaussée ou de la bordure d'un chemin voisin.**

Dans le même ordre d'idées, je vous rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2017, l'Etat s'est désengagé quant à **l'indemnisation des dégâts** causés par les tempêtes même exceptionnelles. Je laisserai Eric TOPAN vous en parler.

FRANSYLVA REGIONAL

Depuis plusieurs années, les 5 départements des Pays de la Loire se sont regroupés afin de parler d'une voie unanime de notre filière au niveau Régional. Cette structure est aujourd'hui présidée par Jean-Etienne RIME ; elle se doit d'être forte et présente au siège régional pour assurer et faire valoir l'existence et les besoins forestiers de nos départements ; elle doit également pouvoir accéder à divers dossiers : aides, subventions, communications etc...

Aussi, je vous propose d'accorder un budget prévisionnel de fonctionnement de 5 000 € pour cette structure pour l'année 2018.

Au chapitre des subventions, les propriétaires ont toujours la possibilité de se faire financer la création de places de dépôt qui sont indispensables pour nos acheteurs ; les allées forestières ne sont plus subventionnées, à mon grand regret.

Pour ceux qui désireraient reconverter des taillis pauvres en des essences mieux adaptées, il existe actuellement deux aides :

- soit par DYNAMIC BOIS
- soit par le fonds FEADER

A cet effet, merci de vous rapprocher de Bruno LONGA qui vous aidera à établir vos demandes.

FRANSYLVA NATIONAL

Notre Président et ses collaborateurs ont réalisé, comme chaque année, un travail considérable et nous les en remercions. L'un des derniers sujets porte sur l'attaque, à tort, de certaines scieries se plaignant de l'exportation d'une partie de nos Chêne vers la Chine, information largement relayée par les médias depuis quelques temps. Face à cela, Antoine d'Amécourt a organisé plusieurs rencontres et échanges en recadrant certains points :

- Le plus important est que scieurs et sylviculteurs se rencontrent et apprennent à connaître les impératifs de chacun.
- Les sylviculteurs n'ont pas à endosser ce constat, ils ne sont pas à l'initiative des exportations.

A travers, notre Fédération ils souhaitent affirmer leur volonté d'être moteurs dans la filière. C'est ce qui existe en Allemagne et dans les Pays Nordiques. Nous avons besoin que notre ressource soit reconnue et rémunérée à sa juste valeur afin de continuer à investir dans nos forêts pour pérenniser cette filière « Forêt-Bois ».

FRANSYLVA 53

Les membres du Syndicat souhaiteraient travailler sur un sujet de vente de bois groupés afin d'aider certains propriétaires dont le volume de bois disponible n'est pas suffisamment conséquent pour intéresser un exploitant ou acheteur.

L'objectif serait de regrouper géographiquement un volume suffisant pour un acheteur.

Chaque propriétaire recevrait une offre directement de sa part pour son propre lot. L'avantage est double :

- 1° le propriétaire bénéficierait d'une logistique groupée pour la vente de ses bois qu'il pourrait difficilement vendre seul (idéale pour très petites quantités).
- 2° l'acheteur bénéficie d'un marché géographiquement localisé, même s'il établit des propositions pour des faibles volumes.

Je remercie les adhérents intéressés par cette approche de bien vouloir se manifester auprès du secrétariat.

FORMATIONS FOGEFOR

Organisées par le CRPF, elles rencontrent toujours un franc succès. Pour la 3^{ème} année consécutive après la Sarthe et la Vendée, il est prévu pour les anciens du FOGEFOR une réunion le 7 Septembre prochain en forêt de Teillay près de Rennes.

Je ne peux que vous recommander d'y participer !!

En 2019, elle se tiendra en Mayenne.

SECRETARIAT FRANSYLVA 53

Estelle, au nom de tous les membres de notre Syndicat, je tiens à te remercier chaleureusement pour l'excellent travail fourni tout au long de ces 13 années de secrétariat. Ton accueil, ta disponibilité et ton professionnalisme sont reconnus de tous et se retrouvent en Laetitia qui nous a rejoint le 1^{er} Janvier dernier et à qui nous adressons tous nos encouragements.

Estelle, nous sommes heureux de te remettre ce petit souvenir.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour ce qui est de notre Conseil d'Administration, Monsieur Bertrand LE NAIL nous fait part de son souhait de renouvellement en qualité d'Administrateur.

Monsieur Louis de CORCELLES Administrateur et membre très actif de notre Syndicat pendant 30 années (*administrateur depuis 1986*) ne souhaitant pas se représenter, le Conseil d'Administration vous propose la nomination de Monsieur Marc d'ARGENTRE.

B. LE NAIL et Marc d'ARGENTRE sont élus à l'unanimité.

Merci à tous, brillante élection ... !!

RAPPORT FINANCIER 2017

Monsieur Louis MERY de BELLEGARDE présente les comptes annuels de l'année 2017.

Le total des recettes s'élève à 26933.51 € et les charges sont de 25230.17 € soit un bénéfice de **1703.34 €**.

Approbation des comptes à l'unanimité

La séance est levée.

REMISE DE LA MEDAILLE DE CHEVALIER DU MERITE AGRICOLE A MONSIEUR GILLES DE ST LUC

Mon Cher Gilles,

Cette AG est toute particulière cette année et j'ai gardé le meilleur pour la fin !

Gilles, je souhaite au nom des Administrateurs et des Propriétaires Forestiers présents ou excusés te remercier pour l'investissement et la passion que tu as mis au service de tous. M'ont chargé de te transmettre tous leurs remerciements et sincères félicitations : Monsieur le Préfet, Antoine d'Amécourt et Jean-Etienne RIME qui regrettent de ne pas être parmi nous.

Tu es né le 29/03/1936 à Nancy, issu d'une famille mayennaise, tu te maries en 1961. Ta première expérience en 1962 fût d'intégrer le service du Personnel chez DOCK de FRANCE à Tours en tant que Responsable du Recrutement et Graphologue. Tu poursuis en 1970 à Paris dans un Cabinet de Recrutement pendant 2 ans puis en 1972, tu intègres une société anglaise du Groupe ICI, en qualité de Chef du Personnel, à Calais. En 1993, tu prends ta retraite en Touraine avec ton épouse afin de vous rapprocher de vos 4 enfants et de votre propriété familiale et forestière située à Bouère. C'est le point de départ de ta grande passion pour le monde et l'environnement forestier !

En 1998, tu es élu Administrateur du **Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Mayenne** et de 2005 à 2017 tu en deviens son Vice-Président ; tu es également Administrateur du **CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière) et du **CETEF** (Centre d'Etudes Techniques Forestières de la Mayenne). Tu représentes les Sylviculteurs au sein de plusieurs Commissions : **ADE** (Association des Expropriés de la LGV), **CDOA** (Commission Départementale d'Orientation Agricole) & **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage** (CDCFS -suppléant), la **CDAF** (Commission Départementale d'Aménagement Foncier -au titre du CRPF).

En 2009, tu créés le « Rallye des Ecoles » en Mayenne, rassemblement annuel unique dédié aux élèves des Ecoles Primaires de la Mayenne pour les sensibiliser au monde forestier (sylviculture, biodiversité, métiers, faune & flore...). Quel beau projet !

Ton énergie, ta gentillesse, ta compassion, ton écoute et soif du partage de connaissances ont toujours rayonné à travers tes divers engagements auprès de tout public et au travers de tes magnifiques rédactions. Je te connais à titre personnel également : sociable, souriant et d'esprit toujours positif et toujours tourné vers les autres, Gilles, tu sais ce qu'est la véritable définition du mot entraide. Cela va même au-delà de nos frontières par ton investissement dans l'association « *Les Enfants du Mékong* » qui promeut et facilite la scolarisation d'enfants démunis en Asie. J'ai, maintenant, des remerciements tout particuliers à adresser à ton épouse pour t'avoir permis une telle implication au sein de notre Syndicat ! Merci à vous Madame et merci pour votre complicité.

C'est avec toute ma reconnaissance et profonde amitié « qu'au nom du Ministre de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation, nous vous faisons Chevalier du Mérite Agricole ».

Serge de POIX
Président



Remise de la médaille de Chevalier du mérite agricole à Monsieur Gilles de ST LUC par Monsieur Serge de POIX et Monsieur Hervé de PADIRAC.

Abattage mécanisé et préservation des sols

Par Monsieur Patrick Blanchard - Centre régional de la propriété forestière

Conséquences du tassement sur les propriétés physiques des sols

- Déstructuration des constituants du sol et des horizons pédologiques
- Tassements de surface
- Tassements en profondeur

Conséquences du tassement sur le fonctionnement du sol

- Réduction de la capacité en air
- Modification du régime des eaux
- Réduction de la réserve utile en eau
- Réduction des disponibilités en éléments nutritifs
- Modification des cortèges de la microfaune

Conséquences physiologiques sur les arbres et la flore en général

- Asphyxie des systèmes racinaires
- Déficit d'alimentation en eau et en éléments nutritifs
- Nécroses des tissus racinaires
- Dépérissement et/ou mortalité

Conséquences sur la gestion des forêts

- Modification des cortèges floristiques
- Dépérissements nécessitant des interventions de type sanitaire
- Difficultés de régénération des peuplements



Eviter la divagation des engins d'exploitation en forêt



Protéger le bon fonctionnement des sols forestiers en ouvrant des **layons de débardage**

Les documents d'urbanisme

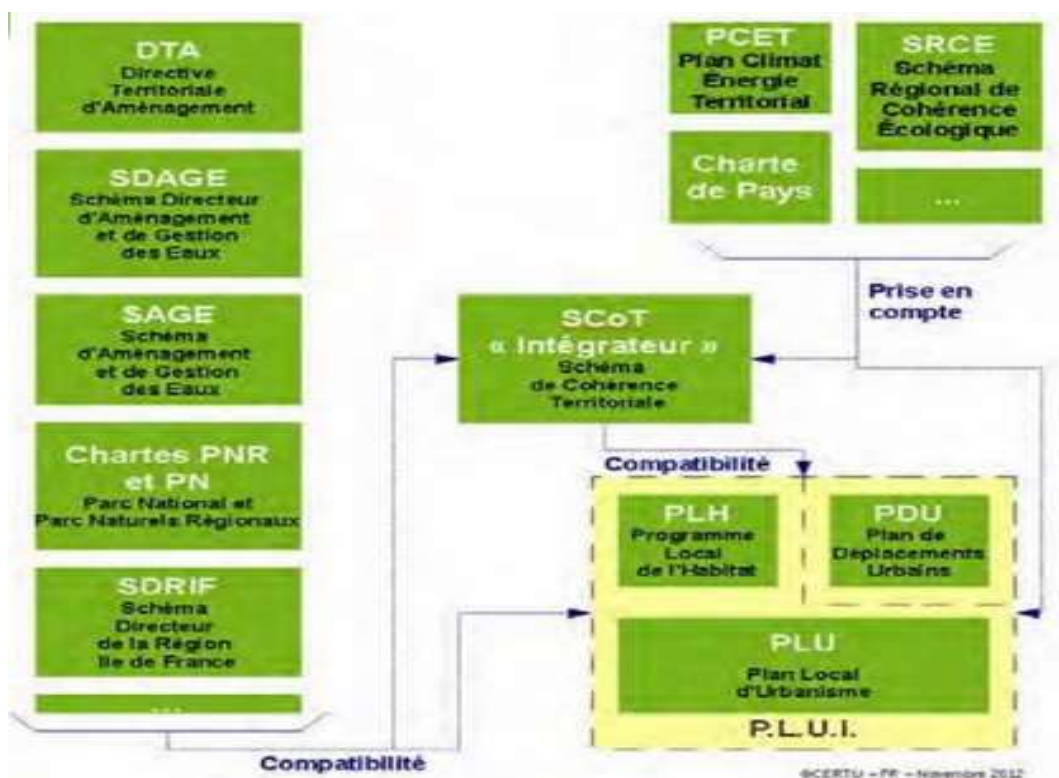
Par Monsieur Patrick Blanchard - CRPF

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique - SRCE
- Le Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUI

La hiérarchie des normes

Trois niveaux d'opposabilité dans la relation entre norme de niveau supérieur et norme de niveau inférieur :

- *Conformité* = respect rigoureux du document de référence,
- *Compatibilité* = respect de l'économie générale, des orientations et des principes, tolère des différences de détail,
- *Prise en compte* = compatibilité avec possibilité de dérogations mais ponctuelles et justifiées.



Le rapport de présentation

Diagnostic des activités sylvicoles :

- Taux de boisement, surfaces forestières et répartition de la propriété forestière
- Composition des peuplements : formations feuillues, résineuses, essences majoritaires...
- Part des espaces boisés gérés durablement et leur rôle dans l'aménagement du territoire
- L'économie forestière sur le territoire.....

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) expose le projet d'urbanisme de l'EPCI ou de la commune

Il définit les orientations générales des politiques l'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

Objectifs :

- **Développer l'exploitation des ressources forestières du territoire** (production de bois d'œuvre ...)
- Prendre en compte **les besoins en termes d'exploitation forestière**, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les accès (passage de camion, accès aux forêts de production...)
- **Soutenir la valorisation économique du bois** et de haies gérées de manière durable
- **Prendre en compte l'existence des plans simples de Gestion** dans la protection des boisements du territoire
- **Préserver et valoriser les forêts pour leurs usages sociaux et récréatifs, mais également économiques** (Adaptation au changement climatique, filière bois, etc....)
- **Veiller à la possibilité d'organiser des espaces spécifiques réservés et nécessaires à l'exploitation du bois** (sites de stockage, tri...)
- **Préserver et faciliter l'entretien des chemins d'accès et de traverse des grands espaces forestiers**
- **Encourager la gestion qualitative des milieux boisés par l'incitation à la réalisation de documents de gestion durable** (notamment des documents).

Centre régional de la propriété forestière - Bretagne - Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière

44800 SAINT HERBLAIN

Les cours des bois Pays de la Loire – Printemps 2018

Par Monsieur Geoffroy de Lavernée – Président d'AFOE

Chênes : 100% des lots vendus, suivant la qualité et la grosseur de 100 €/m³ à 270 €/m³.

Demande toujours aussi forte de la part des acheteurs. Jusqu'à 11 offres par lot mis en vente. Les prix sont toujours aussi élevés et en progression.

Châtaignier : 100% des lots vendus, 100-120 €/m³.

Demande de la part des spécialistes du châtaignier toujours présente.

Peuplier : *70% des lots invendus ce printemps 2018 alors qu'en décembre 2017 c'était 30% des lots invendus seulement*, pour ceux vendus entre 30 et 46 €/m³.

Pas de demande de la part des acheteurs au printemps qui font leurs achats à l'automne.

Douglas : 100% des lots vendus, entre 66 et 72 €/m³ pour les bois de 1,5 à 3 m³.

Demande toujours soutenue sur les petits, moyens et gros bois.

Pins maritimes et sylvestres : 95% des lots vendus, 35 €/m³ à 40 €/m³ pour les bois de 1 à 2 m³, pour les 1^o et 2^o éclaircies de 10 à 13 €/st. A nouveau des cours au-dessus de 35 €/m³ depuis cet automne.

Forte demande sur les résineux en général, aussi bien pour les premières éclaircies que sur les gros bois.

Pin laricio : 100% des lots vendus, 16 €/st pour une première éclaircie (1 seul lot mis en vente) et 45 €/m³ pour des bois de 0.8 m³ (1 seul lot mis en vente).

Forte demande aussi bien pour les premières éclaircies que sur les gros bois.

La commission CDCFS

Par Monsieur Hervé de PADIRAC

FRANSYLVA 53 est présent à la commission CDCFS tenue par un représentant de l'état (du Préfet ou de son représentant), cette commission regroupe un grand nombre de chasseurs, de naturalistes et des représentants de la Chambre de l'agriculture.

3 personnes appartenant à votre syndicat siègent à ces commissions qui ont lieu environ 8 fois par an, il s'agit de Serge de Poix au titre du CRPF, de Gérard Courcier au titre des lieutenants de louveterie et d'Hervé de Padirac au titre de FRANSYLVA 53.

Les bracelets de cerfs, biches, de chevreuils, de lièvres et de faisans sont accordés en fonction de 3 choses :

- Tout d'abord la demande de celui ou celle qui est propriétaire du droit de chasse,
- De la superficie du territoire en bois et en terres agricoles,
- Du comptage réalisé par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) qui effectue ses comptages toujours sur un même territoire et qui détermine l'augmentation de la pression animale d'une année sur l'autre.

Il est remarqué que certains propriétaires ne réclament pas tous les bracelets qu'ils pourraient obtenir.

Les premiers bracelets de chevreuil sont attribués en zone boisée à 3 HA et en plaine à 120 HA, le deuxième bracelet peut être attribué en zone boisée à 6 ou 8 ou 12 HA en fonction de la pression enregistrée lors des comptages et ainsi de suite pour les bracelets suivants.

Pour le lièvre, les comptages déterminent les surfaces entraînant bracelets par commune sur tout le territoire de la Mayenne.

Le dépôt de demande de bracelet doit être fait **au plus tard le 10 mars** de chaque année, ceux qui dépasseraient ce délai devront faire un recours auprès de la commission CDCFS représentée par Mme Desseaux.

Comme vous l'avez compris, le grand nombre de réunions est la conséquence des nombreux recours et de cas particuliers que les demandeurs effectuent.

La commission CDCFS ainsi que la FEDERATION DES CHASSEURS ont mis en place un logiciel établissant des règles valables pour la quasi-totalité des demandes, une certaine souplesse est parfois nécessaire quand les demandeurs ont des dégâts particulièrement importants ou que le territoire est plus un verger qu'une zone boisée etc...

Les demandes doivent être envoyées à la FEDERATION DES CHASSEURS avant le 10 mars et les recours à la CDCFS avec copie à votre syndicat FRANSYLVA pour qu'on puisse vous défendre en commission.

FRANSYLVA 53 est toujours à votre disposition pour vous aider à obtenir les bracelets souhaités mais on ne peut malheureusement pas toujours vous satisfaire, parfois il faut recommencer l'année suivante pour obtenir satisfaction.

En conclusion, il faut savoir qu'il y a une lente érosion du nombre de chasseurs chaque année et que la population d'animaux est partout plutôt en croissance, c'est la raison pour laquelle les bracelets attribués sont en forte augmentation sur l'ensemble du territoire avec parfois des déceptions sur certaines zones suite à des comptages parfois décevants.

Actions Fransylva aux attaques de la FNB



Chêne, Chine, et FNB

- AG FNB 18 décembre 2017 : il est minuit moins 5 !
 - La récolte de chêne a baissé de 30% depuis 15 ans
 - Les exportations de grumes de chêne vers la Chine représentent plus de 20% de la récolte
 - Les prix sont en forte hausse
 - ▶ Ils demandent des mesures d'urgence (LABEL UE) pour éviter chômage technique et fermeture de scierie
 - ▶ Ils demandent que la fiscalité forestière ne soit réservée qu'aux forestiers sous LABEL UE
- 6 février 2018 première conférence de presse de la FNB puis ... emballement médiatique
- FRANSYLVA n'a eu de cesse de se positionner face à des accusations :
 - Médias
 - Parlementaires
 - Administration
 - Ministre
- Comment :
 - Dépêche AFP, rencontres et dossier de presse avec argumentaire chiffré
 - Eléments de langage auprès du réseau interne et externe
 - Opération de sensibilisation des parlementaires (3 réunions Fransylva/parlementaires + rencontres syndicat/parlementaire)
 - Note de conjoncture, éditos dans Forêt de France
 - Echanges fréquents Fransylva/UCFF/EFF/ASSFOR/SFCDC/Comité des forêts et aussi SFB

Les élus

Rappel des actions

Octobre 2017 : une rencontre avec 10 parlementaires

Thème : présentation générale de la forêt privée avec l'UCFF



Novembre 2017 : une note de conjoncture sur l'export accompagnée d'un édito

Envoyée à l'ensemble des parlementaires présents pour donner un éclairage



FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE

Lettre du 6 novembre 2017
Adressée aux parlementaires

Export de grume : les leviers à actionner dans la filière bois Ensemble, créons de la valeur ajoutée en France !

La France dispose d'une des toutes premières ressources en chêne au monde, prise depuis toujours. C'est une chance, un atout ! Aujourd'hui il est reproché aux producteurs de privilégier l'exportation de cette ressource plutôt que l'approvisionnement des scieries françaises. Ces dernières tirent la sonnette d'alarme et évoquent une pénurie de matière première. Il nous paraît donc important de clarifier certains points.

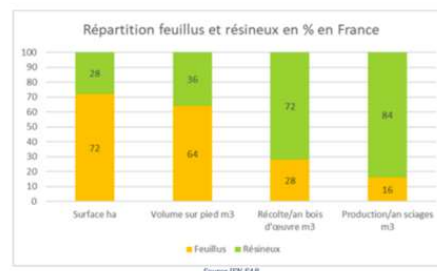
Les volumes de sciages feuillus en France ne cessent de baisser, depuis 15 ans il a connu une chute de 60 %. Est-ce imputable au manque de matière première ? Non. C'est le manque d'investissement, la capacité à innover dans les outils pour augmenter la création de valeur ajoutée et surtout une vieille tradition qui fondait le modèle économique des scieries autant sur le négoce du bois que sur la production de sciage. Ce qui n'est plus viable aujourd'hui du fait de la concurrence mondiale.



FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE

Note sur la situation du commerce extérieur des bois :
L'arbre qui cache la forêt...

Etat des lieux :



L'environnement

Newsletter Forêts de France / Twitter

ATTENTION QUIPROQUO !

La menace de la disparition de la filière bois N'est pas imputable à l'export de grumes



La FNB organise demain le 6 février une conférence de presse pour dénoncer « des ventes de bois brut hors des frontières hexagonales » qui menacent de faire disparaître la filière. Fransylva souhaite revenir sur la réalité des chiffres et les véritables causes du dysfonctionnement de la transformation des bois en France.

>>> [En savoir plus](#)

Fransylva et les forestiers français en règle générale souhaitent que les bois soient valorisés au maximum proche de chez eux. A quoi bon payer du transport ? #circuitcourt

Avant d'en appeler au gouvernement, ouvrons un dialogue constructif au sein de la filière forêt et bois pour trouver une solution de valorisation des grumes françaises sur notre territoire.

C'est à travers l'innovation et la modernisation de l'outil de transformation que nous sauverons la filière bois. Le protectionnisme n'est pas la solution !

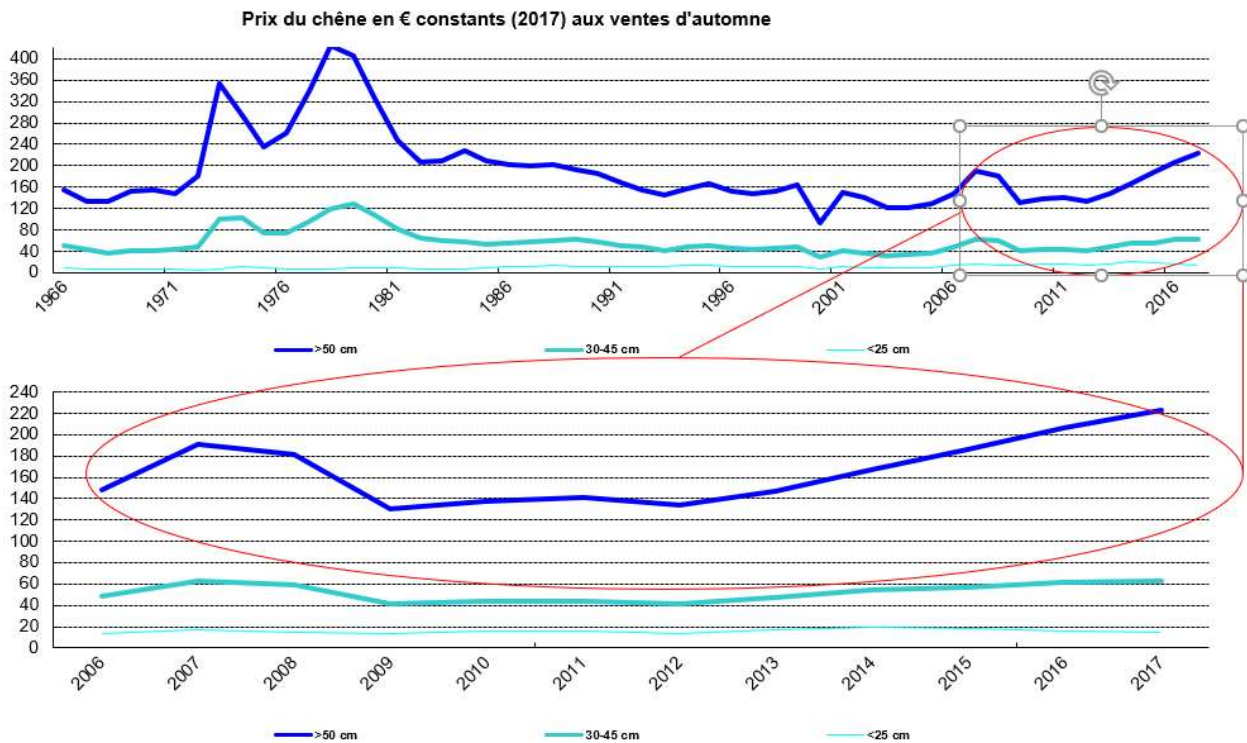
Article dans Forêts de France (prochain numéro à paraître):

« Trop c'est trop !

La forêt privée n'est pas responsable des difficultés des scieurs »

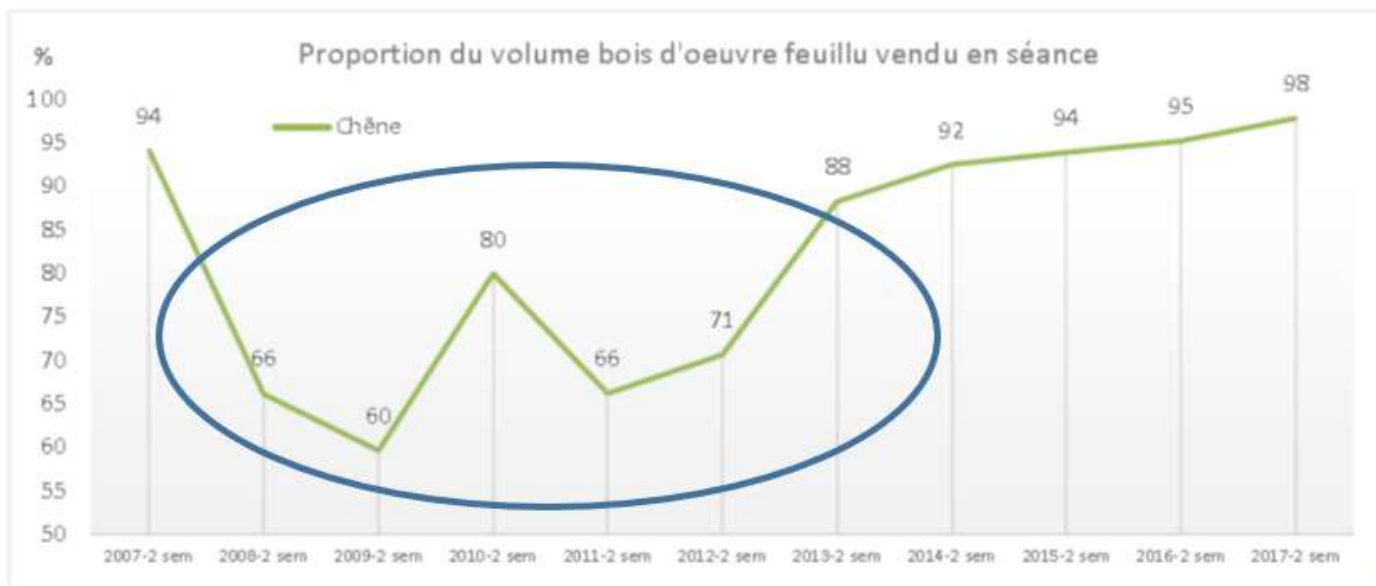
Beaucoup de bas et quelques hauts, soit une baisse régulière du revenu réel des forestiers

Et avec un effet grossissant...



En 2017, le prix du chêne a retrouvé les niveaux de 2007 et du début des années 1980 en € constants...

Un marché en reprise après des années difficiles pour les propriétaires de 2008 à 2013
Taux d'invendus en chêne lors des ventes groupées des Experts Forestiers de France 2007-2017



Source : EFF - Observatoire économique France Bois Forêt

De 2008 à 2012 : forts taux d'invendus sur le chêne, prix bas, faible rémunération de la matière pour les producteurs...

Depuis 2013, la récolte est repartie à la hausse tirée par une reprise de la demande et donc des cours.

Propositions pour le Plan Filière Feuillus

Le ministre a demandé aux partenaires de la filière de faire des propositions. Le plan doit être porté par les interprofessions FBF/FBIE et en régions. JY Caullet joue un rôle d'intermédiation.

Les propositions de FRANSYLVA sont les suivantes :

Effectuer un état des lieux chiffré amont/aval

- A la demande de FRANSYLVA, le ministère a demandé aux **DRAAF d'organiser des réunions entre acteurs sur la ressource et les besoins/capacités de transformation**
- Cartographier, à l'aval, des **besoins des volumes/qualité** et aussi des produits transformés, ainsi que les transformateurs pour dresser **un tissu industriel régional**

Mettre en place un dispositif incitatif pour le renouvellement et la mobilisation

- **Simplifier l'appui à l'investissement en forêt** (renouvellement - amélioration) par des aides forfaitaires et DEFI
- **Financer la desserte forestière** en faisant appel à des cofinancements européens
- Augmenter le fonds chaleur pour **mobiliser des bois d'éclaircie ou négligés**

Fédérer la filière forêt-bois

- **Des plateformes physiques d'allotement**/regroupement des volumes permettant le tri par essence/qualité/longueurs/diamètre doivent être encouragées et potentiellement portées par les propriétaires forestiers
- Faciliter la création de véhicules d'investissement dans la filière forêt-bois (Forinvest)

Mieux vendre la matière première

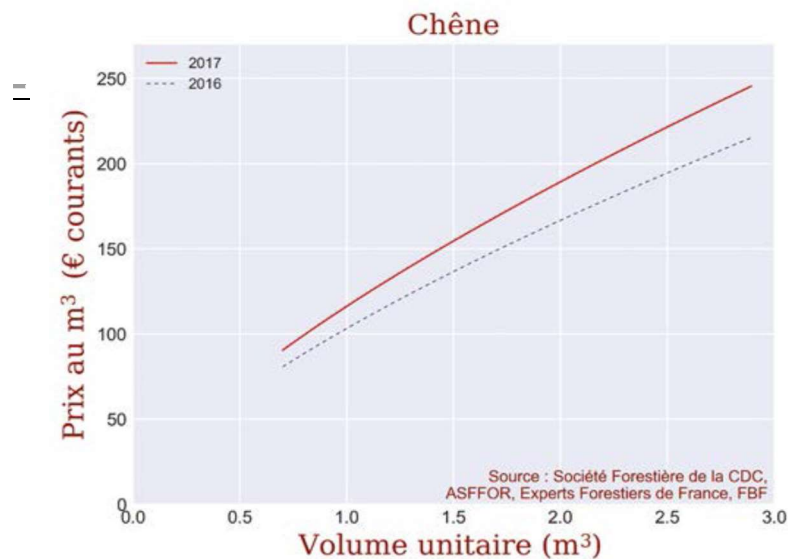
- Encourager les acteurs de la filière à recourir **aux contrats d'approvisionnement toujours délaissés pour les feuillus**
- Mettre en place une plateforme numérique permettant dans **un premier temps la mise en vente de gré à gré** de tous types de bois, puis dans **un second temps aux enchères** via le développement d'une place de marché en ligne.

Le chêne

- Nouvelle hausse de 13 % comme les 4 années précédentes, le prix moyen du chêne affiche 168 €/m³. La hausse concerne toutes les catégories de volume et de qualité.

Explications :

- Baisse de la récolte totale depuis 10 ans, mais hausse de la récolte en forêt privée depuis 4 ans.
- Une demande très forte sur tous les débouchés : parquets, menuiserie, charpente, traverses paysagères, merrain.

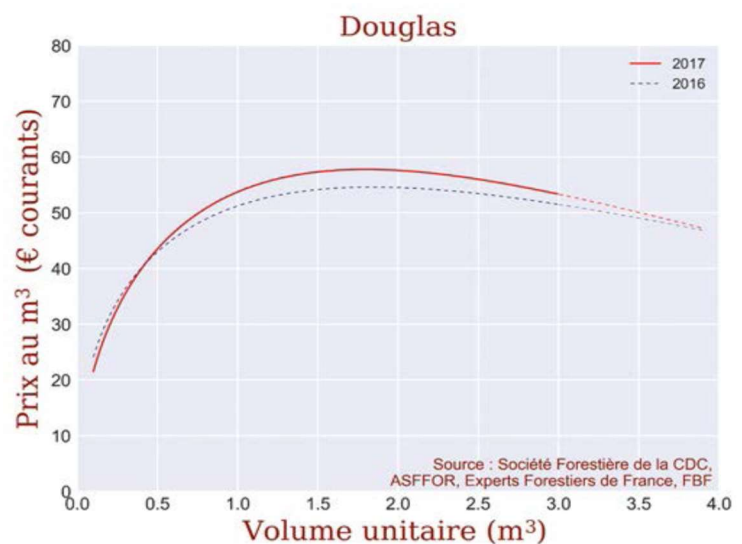


Des marchés actifs, France et export ; notamment les marchés allemand, suisse, asiatique et en particulier la Chine. Le marché anglais reste également actif, avec toutefois un léger tassement dans le secteur de la construction (Brexit).

Le Douglas

Le prix du douglas poursuit la hausse (+ 6 %) entamée en 2016 et se rapproche de son niveau maximum des 15 dernières années, atteint en 2007. Le prix moyen s'établit ainsi à 56 €/m³ en 2017 pour un arbre de 1,2 m³ de volume unitaire moyen, contre 53 €/m³ en 2016.

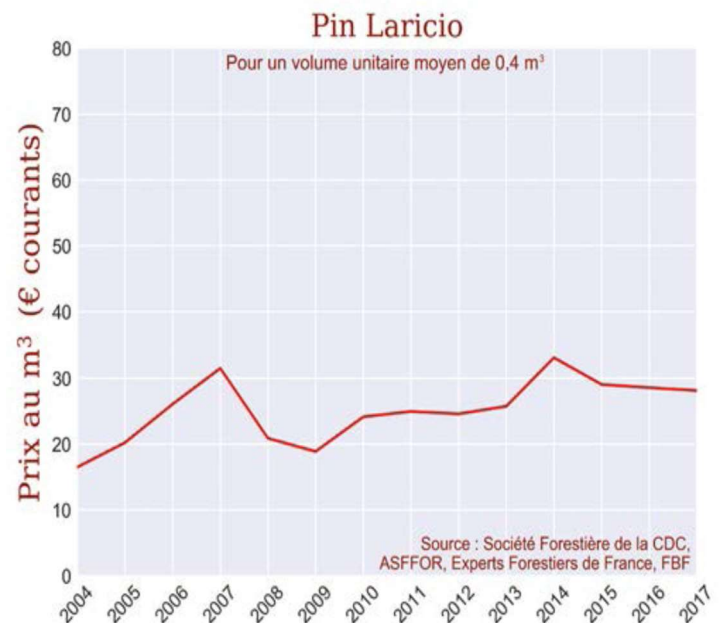
Les gros bois, de volume unitaire supérieur à 2,5 m³, souffrent toujours d'une moindre demande, tout particulièrement dans les régions les moins dynamiques.



Le pin laricio

Légère baisse en 2017 : il s'agit d'une stabilisation du cours après l'épisode exceptionnel de 2014 dû aux reports d'approvisionnement liés à la baisse de la ressource en pin maritime.

A volume unitaire comparable, le pin laricio reste mieux valorisé que le pin sylvestre, du fait notamment de ses qualités intrinsèques supérieures (meilleure rectitude, accroissements plus fins...). Son cours est en revanche passé en dessous de celui du pin maritime qui connaît un bond significatif en 2017.



Assurance SYLVASSUR

Les aides à la reconstitution faisant suite à la tempête de 1999 seront-elles encore possibles ?

Réponse : **NON**

Rappel de la Loi, article L-351-2 :

« A partir du **1^{er} janvier 2017**, les surfaces forestières non assurées ... **ne peuvent plus faire l'objet d'une prise en charge de l'Etat** en matière de nettoyage et de reconstitution ».

Fonctionnement de l'assurance SYLVASSUR



L'assurance fonctionne à la parcelle

- Parcelle **cadastrale** (sans doc de gestion)
- Parcelle ou sous parcelle **forestière** (doc de gestion)

Sylvassur: un prix unique par zone géographique.

SYLVASSUR = un contrat sur mesure

• Le choix des garanties :

de 500 € et 25 000 €/ha

Une **garantie forfaitaire**, ou une **garantie évolutive** en fonction de l'âge des arbres

Le montant garanti permet d'assurer soit un **capital bois**, soit la **reconstitution des peuplements sinistrés** (nettoyage et replantation), soit les deux.

Nous (re)joindre

sylvassur@foretpriveefrancaise.com

WWW.SYLVASSUR.COM - 01.47.20.66.55

Résineux à la LANDE RONDE de GRANDE CHARNIE

Croissances et Revenus (2014) - Etude CETEF 53/72

Par Monsieur Hervé KEMLIN

Essence	Douglas	Thuyas	Laricio	Pectine	Nordmann	Epicea	Moyenne
Age Moyen	48	50	49	50	47	42	48
Volume/ha	396	451	382	336	299	225	348
Valeur volume/pied/ha	25957	25627	14147	13715	12212	8224	16647
Valeur prélevée/ha	12682	5612	3185	4073	4591	2645	5465
Valeur prélevée/ha/an	277	165	135	128	143	127	163
Revenu/ha/an	905	625	354	356	358	257	459
Revenu (vente+stock)/an	38369	31329	17332	17788	16803	10869	22212
Croissance volume/ha/an	14	12	11	9	9	8	11
Croissance/ha	673	616	517	464	442	352	511
Base 100/m3	132	116	77	77	78	56	100
Base 100/euros	175	136	99	87	88	79	100



SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DE LA MAYENNE

Parc technopole
rue Albert Einstein - Changé
BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9

Tel : 02 43 67 37 99
syndicatforetprivee.53@gmail.com